

## COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 28 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

### Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Francis VERON, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Guy LANGEVIN, Fabienne BLIN, Anaïs RINFERT  
Absent :

Procuration : Francis VERON a donné pouvoir à ROUSSEL Alain, Françoise BLIN a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Justin LEGEARD a donné pouvoir à Jean Yves HAMEL, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Éric LAIR.

Secrétaire de séance : Jean Yves HAMEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 23 avril 2026  
et affichée le 23 avril 2026

Présents : 21    Votants : 27

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit de Jean Yves HAMEL

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20/03/2026 et du 14/04/2026 qui ont été transmis aux conseillers. Le procès-verbal est adopté *à l'unanimité, sans observation particulière.*

### DELIBERATIONS

#### 2026 04 046 – Désignation du Président de Séance pour le vote des CFU 2025

Au cours de la présente séance, Madame le Maire de la commune de Juvigny les Vallées présentera les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des différents budgets de la collectivité. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit se retirer au moment du vote de ces comptes.

Il est donc nécessaire de désigner un président de séance pour assurer la conduite des débats et le vote des CFU 2025 du budget principal de la COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLEES.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de désigner Madame Monique SOUL comme présidente de séance pour le vote du CFU 2025 pour la Commune de Juvigny les Vallées.

## **2026 04 047 - COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025– BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE JUVIGNY-LES-VALLEES**

Le conseil Municipal doit examiner les éléments suivant relatifs à l'exercice 2025

- le budget primitif et ses décisions modificatives,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses engagées et des mandats émis,
- les bordereaux de recettes et de mandats,
- le CFU établi par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

et après s'être assuré que le receveur a correctement intégré dans ses écritures :

- le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2025,
- l'ensemble des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés,
- les opérations d'ordre prescrites,

Considère que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées. Ce compte financier unique visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve de sa part.

Au titre de l'exercice 2025, le CFU du budget principal de la Commune de JUVIGNY LES VALLEES présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

### **Investissement**

|          |                    |                |
|----------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévu :            | 3 104 393,60 € |
|          | Réalisé :          | 1 096 766,10 € |
|          | Reste à réaliser : | 1 295 531,45 € |

|          |                    |                                                                |
|----------|--------------------|----------------------------------------------------------------|
| Recettes | Prévu :            | 3 104 393,60 €                                                 |
|          | Réalisé :          | 1 427 416,33 € (dont 154 524,20 € de résultat reporté de 2024) |
|          | Reste à réaliser : | 328 988,00 €                                                   |

### **Fonctionnement**

|          |                    |                |
|----------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévu :            | 3 739 462,71 € |
|          | Réalisé :          | 1 462 643,37 € |
|          | Reste à réaliser : | 0,00 €         |

|          |                    |                                                                  |
|----------|--------------------|------------------------------------------------------------------|
| Recettes | Prévu :            | 3 739 462,71 €                                                   |
|          | Réalisé :          | 4 415 748,55 € (dont 2 474 561,71 € de résultat reporté de 2025) |
|          | Reste à réaliser : | 0,00 €                                                           |

### **Résultat de clôture cumulé de l'exercice**

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Investissement :  | 330 650,23 €   |
| Fonctionnement :  | 2 953 105,18 € |
| Résultat global : | 3 283 755,41 € |

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Monique SOUL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le CFU 2025 du budget principal de la commune de Juvigny-les-Vallées dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le CFU 2025 du budget principal de la commune de Juvigny-les-Vallées.

#### **2026 04 048 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLEES - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET 2025**

Compte tenu des résultats constatés lors de l'adoption du CFU 2025 du budget principal de la commune de Juvigny-les-Vallées :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, *[le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement]*

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Constatant que le CFU 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 478 543,47 €
- un excédent reporté de : 2 474 561,71 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 953 105,18 €

- un excédent d'investissement de : 176 126,03 €
- un excédent reporté de : 154 524,20 €
- un déficit des restes à réaliser de : - 966 543,45 €

Soit un besoin de financement de : - 635 893,22 €

PROPOSE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

|                                                           |                       |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT</b>   | <b>2 953 105,18 €</b> |
| <b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>       | <b>635 893,22 €</b>   |
| <b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>           | <b>2 317 211,96 €</b> |
| <b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT</b> | <b>330 650,23 €</b>   |

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

-d'approuver cette affectation de résultat d'exploitation pour l'exercice 2025

#### **2026 04 049 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLEES - BUDGET PRIMITIF 2026**

Le détail du projet de budget primitif 2026 est présenté aux membres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

##### **Investissement**

|          |   |                                             |
|----------|---|---------------------------------------------|
| Dépenses | : | 2 491 318,44 € (dont 1 295 531,45 € de RAR) |
| Recettes | : | 2 491 318,44 € (dont 328 988,00 € de RAR)   |

##### **Fonctionnement**

|          |   |                |
|----------|---|----------------|
| Dépenses | : | 3 659 112,96 € |
| Recettes | : | 3 659 112,96 € |

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune de Juvigny les Vallées, qui s'équilibre.

#### **2026 04 050 – APPROBATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DU LOCAL DE RECEPTION AU 1<sup>ER</sup> ETAGE EN LOGEMENT (LE PETIT BOUCHON)**

Madame le Maire rappelle que le repreneur potentiel du PETIT BOUCHON aurait besoin d'avoir un logement à proximité de son lieu de travail.

N'ayant pas besoin de la salle de réception du 1<sup>er</sup> étage, il est envisagé de transformer cet espace en logement.

Madame le Maire expose la proposition du Maître d'œuvre AMBRUN

- Estimation des travaux HT : 136 500,00 € soit TTC 163 800,00 €
- Montant des honoraires HT : 17 745,00 € soit TTC 21 294,00 € (soit 13%) qui se décompose comme suit :
  - GARNAVAULT ARCHITECTE (3 309,44 € HT soit 3 971,33 € ttc)
  - AMBRIN Maîtrise d'œuvre (14 435,56 € HT soit 17 322,67 € ttc)

Après avoir exposé les faits, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le choix du maître d'œuvre pour le projet de transformation du local de réception en logement
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet
- d'autoriser le Maire ou son représentant à demander les subventions afférentes à ce projet
- d'inscrire les crédits budgétaires au budget.

#### **2026 04 051 – APPROBATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION D'UNE BOUCHERIE**

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation de la boucherie suite à la demande d'un potentiel repreneur.

Madame le Maire expose la proposition du Maître d'œuvre AMBRUN

- Estimation des travaux HT : 180 000,00 € soit TTC 216 000,00 €
- Montant des honoraires HT : 22 500,00 € soit TTC 27 000,00 € (soit 12,50%)

Après avoir exposé les faits, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le choix du maître d'œuvre pour le projet de la rénovation de la boucherie
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet
- d'autoriser le Maire ou son représentant à demander les subventions afférentes à ce projet
- d'inscrire les crédits budgétaires au budget.

## 2026 04 052 – PLAN DE RENOVATION ELECTRIFICATION PLURIANNUEL – PHASE 4 –(SDEM)

Madame le Maire rappelle que le plan de rénovation pluriannuel est en phase finale (phases 4 et 5). Il se compose des rénovations points lumineux, Rénovation de mâts, peinture sur mâts.

Madame le Maire expose l'annexe financière suivante :

- Concernant Plan de rénovation pluriannuel phase 4 (APS 260046 EPT14) :

|                                                | Montant travaux HT | Financement SDEM 50 | Part communale   |
|------------------------------------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| Rénovation énergétique éclairage public        | 60 200,00          | 18 060,00           | 42 140,00        |
| Rénovation éclairage public                    | 25 600,00          | 7 680,00            | 17 920,00        |
| Rénovation énergétique éclairage public option | 16 900,00          | 5 070,00            | 11 830,00        |
|                                                |                    |                     |                  |
| <b>Total définitif des travaux sans option</b> |                    |                     | <b>60 060,00</b> |
| <b>Total définitif des travaux avec option</b> |                    |                     | <b>93 310,00</b> |

- Extension Lotissement les coteaux du tertre (APS 260053) et lotissement Allée des Tilleuls (APS 323034)

|                                                                                | Montant travaux HT | Financement SDEM 50 | Part communale |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| Extension installations éclairage public lotissement « les coteaux du tertre » | 31 100,00          | 9 330,00            | 21 770,00      |
| Extension installations éclairage public lotissement « Allée des Tilleuls »    | 9 600,00           | 2 880,00            | 6 720,00       |

Après avoir exposé les faits, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'autoriser Madame le Maire à signer les devis relatifs au plan de rénovation phase 4 avec option soit 93 310,00 € HT ainsi que les extensions des lotissements pour 28 490,00 € HT.

D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets.

### QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle la Réunion du 05 mai 2026 à 15h avec le Sénateur Monsieur MARGUERITTE

- Madame le Maire donne la parole à Madame Monique SOUL afin de rendre compte des entretiens avec Mme CHITU et Mme QUARANTA :

- Mme CHITU, actuellement locataire à l'espace santé vient 2 fois par semaine exercer son activité de kinésithérapeute, ne souhaite pas poursuivre son activité à Juvigny les Vallées et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

- Mme QUARANTA a également annoncé son arrêt définitif de son activité de réflexologue à compter de septembre 2026. Elle repart en Italie.

- Madame le Maire informe que la cérémonie de commémoration du 8 mai est fixée au dimanche 10 mai à 11h00, le rendez-vous est prévu devant le monument aux morts qui sera suivi d'un pot au parc Jamet.

- Formation Elus : une feuille de souhait est passée parmi les élus.

- Madame le Maire fait part de son intention de mettre en place une visite à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,  
Nathalie ROCHEFORT



Le secrétaire de séance,  
Jean Yves HAMEL